

Sujet : [INTERNET] .Lettre pour mr Hubert JOUOT commissaire enquêteur

De : "> hilde slembrouck (par Internet)" <hilde.slembrouck@scarlet.be>

Date : 12/10/2017 09:56

Pour : <ddcspp-ep-carriere-pouignystpierre@indre.gouv.fr>

Cher Mr Le Commissaire Jouot,

Veillez trouver ci-joint ma lettre pour dire non à la carrière de calcaire en Brenne ,

Sincères salutations

H Slembrouck

—Pièces jointes : —

lettre pour commissaire.doc

32,5 Ko

NON à la carrière de calcaire en Brenne !!!

Zaventem, le 12 octobre 2017

Cher Mr. le Commissaire enquêteur,

Etant grand amateur du Parc naturel régional de la Brenne (**Je l'ai visitée durant 10 jours en 2008**), j'ai été fort surpris d'apprendre qu'il y a des intentions d'implanter, **DANS** le Parc, une carrière de calcaire de 17ha, 100 000 à 120 000 tonnes de calcaire excavés par an pendant les 30 ans à venir, ce qui équivaut à 40 à 50 camions de 20 à 25 tonnes par jour. Tout ceci se passera à 300m de La Boudinière, à 1km seulement de La Chaume, et d'autres hameaux ... Hélas, les habitants ne seront pas les seules victimes du terrible impact:

- perte de terre et d'espace,
- perte de tranquillité
- perte de l'aspect rural,
- dispersion de vagues de poussière causée par l'exploitation, par le broyage des blocs et par des camions,
- gêne du bruit causé également par l'exploitation, le broyage, les camions, ...
- perte de valeur des propriétés

Il y aura aussi l'attaque de la nature, d'un eco-système précieux et fragile. Ici l'impact sera également dévastateur.

Si jamais, dans le pire des cas, les entreprises reçoivent la permission d'exploiter une carrière de calcaire à Pouligny-saint-Pierre, en Brenne, des précédents importants seront créés pour d'autres attaques contre le Parc naturel de la Brenne.

Alors où se terminera cette folie???

Comme la nature ne peut pas se défendre, c'est moi qui prends la parole à sa place.

En 1989 La Brenne a été classée comme 'Parc naturel régional de la Brenne', préservant ainsi une des zones humides continentales les plus importantes de la France. Cette région est reconnue au niveau international, pour la richesse de sa faune et de sa flore.

C'est son écosystème à très haute bio-diversité (très haute densité de différentes espèces précieuses par mètre carré) qui a aidé à relancer l'économie locale : les fournisseurs de produits locaux, l'hôtellerie-restauration, l'artisanat, l'agriculture, l'habitation primaire et secondaire, la rénovation des vieilles maisons caractéristiques, ... ils ont tous repris haleine !

La carrière se situera dans une zone tampon du 'Coeur de la Brenne' et à proximité d'une zone de raccordement naturel, un ruban vert, le long des berges boisées d'un petit ruisseau, affluent du Suin qui se jette à son tour dans la Creuse. Ce ruban vert fonctionne comme liaison entre différents écosystèmes et est d'une grande valeur écologique. La carrière causera une fragmentation de ce ruban vert et mettra en danger la vie de grands et petits, mammifères, des oiseaux, des reptiles, des amphibiens, des insectes et de la flore. L' équilibre fragile sera totalement perturbé et bouleversé. Le raccordement des différents habitats, font la squelette de la nature, ce sont des ancrages naturels.

C'est exactement là que cet immense obstacle de 17ha sera implanté ... carrière, bâtiments, grues, tapis roulants, machines à broyer, accès revêtis, accès interdit, zone dangereuse, ...

Le vrai point fort de la Brenne, c'est son caractère rural, sa nature, sa tranquillité, c'est ce qui attire les visiteurs, les éco-touristes, de nouveaux habitants, ... C'est ça qui fait tourner également l'économie locale, ce qui apporte des revenus pour la région.

La carrière de calcaire ne s'accorde, en aucun cas, avec la Brenne!

NON à la carrière de calcaire!

H Slembrouck

Spreeuwenlaan 32

1930 Zaventem, Belgique